

## COMMUNIQUE du CONSEIL SCIENTIFIQUE D'INTERNAT en ODONTOLOGIE

## A l'attention des candidats au Concours d'Internat d'Odontologie – session 2026

Concernant les connaissances exigibles aux épreuves nationales d'Internat en odontologie, le Conseil Scientifique en Odontologie retient pour l'élaboration des épreuves :

- Les recommandations de la HAS et de l'ANSM qui ont été publiées ou mises en ligne jusqu'au 31 décembre 2025.
- En cas d'absence de recommandations de la HAS et de l'ANSM, les recommandations de bonnes pratiques élaborées par les sociétés savantes françaises et les collèges de spécialité d'odontologie.

Les connaissances en lien avec les recommandations publiées après cette date ne seront pas exigibles.

Le Conseil Scientifique s'appuiera également sur les documents pédagogiques incluant les référentiels qui auront été publiés ou mis en ligne jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait à Paris le 6 novembre 2025

Pour le Conseil Scientifique d'Internat en Odontologie

Pr Loredana RADOI (présidente)

Pr Stéphane BARTHELEMI (vice-président)

Pr Corinne TARDIEU (secrétaire générale)